

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC
PAR CANADIAN MALARTIC GP**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 13 juillet 2016 à 19 h
Théâtre Meglab
550, 4^e Avenue
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 JUILLET 2016

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE ET Mme SUZIE BEAUREGARD.....	2
CONSEIL CENTRAL ABITIBI-TÉMISCAMINGUE–NORD-DU-QUÉBEC (CSN)	7
Mme Ginette Vaillancourt	
Mme Isabelle Ménard	
Mme GINETTE TRUDEL	16
M. MARIO GAGNON	20
Mme SYLVIE BERNIER	22
M. MICHEL LÉTOURNEAU	28
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme DIANE GAGNON.....	31
M. DAVE LEMIRE	34
M. PIERRE FONTAINE ET Mme MÉLANIE BERGERON	39
MOREAU.....	44
M. Nicolas Gervais	
M. Jean-Claude Beauchemin	
M. ROBERTO BUSCEMI.....	48
Mme LOUISE CHABOT (lu par Roberti Buscemi)	51
MOT DE LA FIN	54

**SÉANCE DU 13 JUILLET 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

À mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, merci. Nous allons commencer à l'instant.

10 Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette quatrième séance et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP.

15 Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo en direct.

Je m'appelle Pierre André, je préside cette Commission d'enquête et je suis appuyé dans ma tâche par le commissaire John Haemmerli.

20 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Je vous rappelle que si vous ne vous êtes pas encore présentés à la table à l'arrière pour signifier votre présence, de ne pas tarder à le faire.

25 Je vous rappelle que chaque présentation est de dix (10) minutes et que nous vous rappelons que la Commission a pris connaissance des documents et que tous les mémoires seront rendus publics dans les meilleurs délais dans leur intégralité.

30 La Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, au besoin, leur point de vue.

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent témoigner verbalement seulement devant la Commission et qui ne l'ont pas préalablement avisée pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre et elles disposeront de cinq (5) minutes pour leur témoignage.

35 En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent se prévaloir de ce droit doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil.

40 Je rappelle sans m'y attarder que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour
45 corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion
exprimée par un participant.

45 Nous avons annoncé que tous les participants auraient jusqu'à vendredi midi pour apporter
des rectificatifs aux mémoires déposés. La Commission, compte tenu que nous avons reçu en
tout environ cent (100) mémoires, il y en a quarante-sept (47) qui ont été présentés, ça veut dire
qu'il y en a une cinquantaine et plus qui seront présentés, déposés et rendus publics après
l'audience, elle parviendra à gérer ces cinquante (50) mémoires avant vendredi dix-sept
heures (17 h). Compte tenu de cette situation, nous allons donner le droit d'apporter des
50 rectifications jusqu'au mardi dix-sept heures (17 h). Donc vous avez jusqu'à mardi le 19, si je ne
m'abuse, mardi le 19 à dix-sept heures (17 h) pour apporter des droits de rectification par écrit.

55 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous le
vivons depuis le début de cette deuxième partie de l'audience. C'est ainsi qu'aucun propos
diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation
d'approbation ou de désapprobation.

Je vous rappelle que les séances sont enregistrées et que les transcriptions seront
disponibles dans tous les centres de documentation et en ligne d'ici une semaine.

60 Nous pouvons commencer les présentations des mémoires pour ce soir.

65 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE ET SUZIE BEAUREGARD

PAR LE PRÉSIDENT :

70 J'inviterais monsieur Benjamin Gagnon-Lamothe s'il vous plaît. Vous êtes accompagné de
madame Suzie Beauregard, c'est ça?

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

75 Oui, c'est ça.

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

Tout à fait. Changement d'horaire de dernière minute.

80 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça va, j'ai pris la note, puis j'ai oublié de le mentionner. Allez-y.

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

85 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je me nomme...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe suivant la 4^e puce, dernière ligne, «... Malartic.»)

90 Mais je propose qu'elle la lise elle-même.

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

95 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Je suis...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... de la mine!»)

100 Est-ce que je peux rajouter un petit commentaire qui est pas dans le mémoire? On s'est fait même répondre aussi qu'avoir su que ça nous stressait autant, ils l'auraient jamais fait, poser des fissuromètres, puis que ça allait causer des problèmes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Moi...»)

105 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin.)**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

110 Merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

115 Vous nous mentionnez que vous avez été inspectés en 2014?

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

120

Un rapport le printemps suivant et là, vous avez eu la visite de l'architecte, c'est le même monsieur qui a inspecté, puis qui a écrit le rapport?

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

125

Oui.

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

130

On a même apporté le rapport au cas où avec nous.

PAR LE COMMISSAIRE :

135

Ah, bien ça, je pense que vous avez bien fait, ça va nous intéresser.

C'est un architecte qui était payé par la minière?

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

140

Oui, c'est bien ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

145

Est-ce que vous avez regardé avec lui ou avec madame Foucault la possibilité d'avoir recours à une expertise indépendante?

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

150

Non, parce qu'on se fait toujours répondre qu'ils peuvent pas faire plus, là.

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

155

Qu'ils sont restreints dans leurs mouvements. Vu que c'est pas vraiment de leur faute, ils vont pas plus loin.

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

Oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

160

Il y avait eu aussi, bon, il y a quatre-vingts (80) maisons qui ont été inspectées en 2009, puis de nouveau en 2014, vous, apparemment, vous n'êtes pas dans ce groupe de maisons là?

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

165

Non.

PAR LE PRÉSIDENT :

170

Est-ce qu'on vous l'avait proposé?

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

175

Non.

PAR LE COMMISSAIRE :

Et puis les fissuromètres, ils sont toujours chez vous?

180

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

185

Prenez-vous toujours des photos?

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

190

Non, parce que je me suis tannée.

PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :

195

Elle s'est découragée un peu en voyant que ça continuait.

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

200 Je me disais que ça continuait à bouger, ça fait que ça me donne rien. Parce qu'ils nous disent que c'est toujours, même en plein été, ils nous disent que c'est les vents ou la pluie qui changent mes fissuromètres pour bouger. Ils me disent toujours qu'il y a une raison en tant que telle, ça fait que là, je la comprends comme pas.

Les conditions climatiques aussi, ça change.

205 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Parce que vous dites que vous avez pris des photographies, puis que vous aviez des variations de point cinq (0,5 mm) à un millimètre (1 mm), est-ce que c'était dans les deux (2) sens, ça pouvait aller dans un sens comme dans l'autre, ou si les fissures s'élargissent?

210

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

Bien, ça bougeait toujours dans un sens ou dans un autre, ça bougeait tout le temps.

215 **PAR M. BENJAMIN GAGNON-LAMOTHE :**

Puis en fait, j'ai eu finalement le rapport de suivi de notre maison, puis il y a des déplacements qu'ils avouent qui sont inférieurs à deux millimètres (2 mm), mais qui sont présents, il y a des déplacements, puis ils ont dit que c'est normal.

220

Ils font pas de suivi, ils ont dit que c'est tout à fait normal.

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

225 Que c'est pas dangereux pour notre maison.

PAR LE COMMISSAIRE :

230 Bien en tout cas, peut-être pour me permettre de mieux apprécier tout ça, je vous demanderais de déposer le rapport en question s'il vous plaît.

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

235 OK, merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous pouvez le faire à l'arrière.

240 **PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :**

OK, merci beaucoup.

245 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

250 Merci beaucoup madame Beauregard, monsieur Gagnon-Lamothe, pour votre témoignage, merci.

255 **CONSEIL CENTRAL ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC (CSN)**

PAR LE PRÉSIDENT :

260 J'invite maintenant le Conseil central Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, ses représentantes, madame Ginette Vaillancourt et madame Isabelle Ménard.

Bonsoir mesdames, je vous invite à vous présenter au micro pour les transcriptions.

265 **PAR Mme ISABELLE MÉNARD :**

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Isabelle Ménard, je suis salariée pour la Confédération des syndicats nationaux, la CSN, et je suis en deuxième ligne, je travaille en prévention santé et sécurité et environnement.

270 **PAR Mme GINETTE VAILLANCOURT :**

Je suis Ginette Vaillancourt, deuxième vice-présidente au Conseil central Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec.

275 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue. Vous avez la parole.

280 **PAR Mme GINETTE VAILLANCOURT :**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le Conseil...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... durable.»)

285 **PAR Mme ISABELLE MÉNARD :**

290 À la section description du projet, je vais tout simplement vous faire un résumé mais sur lequel je veux qu'on porte une attention! On sait qu'il s'agit d'une mine à faible teneur et fort tonnage, et j'ai inscrit le nombre de grammes par tonne de minerai qui nous intéresse, en l'occurrence, dans ce cas-ci c'est l'or. Alors pour être classée une mine à faible teneur fort tonnage, il faut qu'on soit autour de cinq grammes (5 g) par tonne métrique de minerai, et ce qu'on retrouve ici dans le projet, c'est qu'on est à un virgule zéro un gramme (1,01g) environ par tonne métrique.

295 Ce qui fait comme conséquence, on l'a vu, j'ai participé au premier BAPE en 2009, et j'ai été vraiment estomaquée, je le lisais, mais de voir l'ampleur des montagnes et des résidus qu'on peut y apercevoir, comparé quand j'étais venue en 2009.

300 Alors ça va être un véritable boulet à gérer pour les générations à venir, alors ça va être tout un défi, autant pour la compagnie que pour la municipalité puis pour le Québec.

305 Alors je laisse la parole à Ginette.

PAR Mme GINETTE VAILLANCOURT :

310 Là, je suis rendue à la déviation du chemin 117 Nord. Je veux juste ajouter quelque chose de personnel ici. C'est que moi, je viens de la ville de Témiscamingue et un mois passé, j'étais à Val-d'Or, puis je retournais chez nous, puis j'ai juste par hasard, j'ai dit, je vais compter les voitures que je rencontre. Puis j'ai commencé à Dubuisson, je sais pas si je le prononce comme il faut, puis je me suis rendue jusqu'au bureau d'information à Rouyn, et j'ai compté sept cent dix-sept (717) voitures. Là, pour moi, c'est capotant qu'on peut rencontrer tant de voitures que ça dans un trajet d'une heure.

Là, je vais continuer, parce que quand ils m'ont dit qu'ils étaient pour détourner le chemin 117, et la façon que c'était projeté, je trouvais ça extraordinaire.

315 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 1.1, 1^{re} ligne, «Selon l'avis...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, point 1.1, 7^e ligne, «... transport lourd.»)

320 Quand j'ai mentionné les sept cent dix-sept (717) voitures que j'ai rencontrées, une grosse partie d'eux autres, c'était du transport lourd aussi. Pas juste des petites voitures personnelles.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 1.1, 7^e ligne, «En changeant...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, point 1.1, 9^e ligne, «... sont à prévoir.»)

325

La rue Champlain, c'est en rentrant à Malartic quand on vient de Val-d'Or.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 1.1, 9^e ligne, «La circulation...»)

330 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, point 1.1, 10^e ligne, «... l'objet d'étude...»)**

Quand ils ont fait l'étude, on dirait qu'ils ont omis, oublié de faire l'objet de ça.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 1.1, 10^e ligne, «... mais seront...»)

335

FIN DE LA LECTURE (Page 7, point 1.1, dernière ligne, «... le son.»)

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

340 Dans la section du rapport, nous avons mis une section qui est «Raison d'être du projet». C'est que, là, c'est sûr qu'on parle d'un agrandissement, mais devant tout projet minier, on devrait se poser la question à quoi va servir le minerai. Par exemple, si c'est du minerai de fer, bien, il y a des chances que ça serve à des infrastructures.

345 Par contre, l'or, quand on regarde à quoi ça sert, c'est plutôt une valeur refuge, une valeur au niveau des économistes qui va aller au niveau des banques, qui va servir à la spéculation dont dix pour cent (10 %) sert pour le matériel électronique.

350 Alors il y aurait peut-être lieu de recycler ce métal-là. Je sais qu'il y en a une partie qui est recyclée, mais je pense qu'il y a lieu de se poser ce genre de question là, surtout qu'on a affaire à des faibles teneurs et forts tonnages, alors les impacts sont majeurs.

Donc on devrait se positionner davantage en amont des projets en faveur du recyclage. C'est une avenue que nous avons émise dans notre mémoire et qu'on trouve importante.

355 Alors au niveau de la problématique!

PAR Mme GINETTE VAILLANCOURT :

360 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Les produits...»)**

360

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, 7^e ligne, «... locales.»)

PAR LE PRÉSIDENT :

365 Je me permets de vous dire que chaque présentation est de dix (10) minutes, on approche déjà pas mal du dix (10) minutes.

Je vous aviserai très prochainement de conclure.

370 **PAR Mme ISABELLE MÉNARD :**

375 Je vais continuer au sujet de la problématique! Un point important, c'est que les minières souvent vont se substituer aux municipalités, aux gouvernements, vont faire en sorte qu'elles vont construire des institutions, des écoles, des parcs, ce qui fait que de façon globale, ça devient difficile ensuite pour un gouvernement de statuer et de faire en sorte de protéger le citoyen à travers ces projets-là.

Ça, c'est un peu un effet pervers de l'exploitation minière.

380 Nous avons donné des informations concernant les nuisances. Plusieurs personnes en ont parlé. On parle des nuisances au niveau du bruit qui sont reconnues au niveau de l'Organisation mondiale de la santé. J'ai mis des normes au niveau des décibels. Mais encore là, si on abaisse la norme, puis on devient plus strict au niveau des normes, si on n'a pas de moyen pour les faire respecter, je suis plutôt en faveur de faire respecter les normes qui sont déjà présentes, puis on a beaucoup de difficulté à le faire, d'après ce que j'ai entendu.

385

390 Ensuite, à la page 10, section 3.1, bien, j'ai relevé la présence, l'utilisation du cyanure qui est une inquiétude quand même pour extraire l'or qui est dans le minerai. C'est une méthode chimique qui est très efficace.

390

Je sais que c'est quand même un petit peu plus circonscrit aujourd'hui au niveau de son utilisation, mais il reste qu'il y a des résidus quand même qui peuvent rester au niveau des résidus miniers et, à long terme, ça peut devenir un problème de contamination qui va être peut-être à suivre de façon importante.

395 Et justement, la surveillance environnementale qui est basée sur l'autorégulation, bien, peut-être qu'à ce moment-là, il y aura un problème à obtenir de l'information parce qu'on se fie beaucoup à l'autorégulation. C'est une façon pour le ministère de réduire ses effectifs, puis de se fier aux entreprises pour faire le suivi.

400 J'ai mis un lien sur le rapport du Vérificateur général qui est un rapport important, puis je pense que c'est bon de se le rappeler, alors j'ai mis le lien ici concernant les redevances et puis le retour à la population des différents argents qui sont faits au niveau des compagnies minières et qui sont pas toujours faits de façon adéquate.

405 Le Comité de suivi aussi qui est des nouveaux articles dans la Loi sur les mines dont les représentants sont nommés par la minière. Ça aussi, ça suit la logique de l'autorégulation.

Nous, on préconise que le Comité devrait être complètement indépendant et devrait avoir des représentants des travailleurs aussi au sein de ces comités.

410 Les plans de restauration et de réaménagement de la fosse, la zone tampon, une zone tampon de un virgule cinq kilomètre (1,5 km), c'est une limite que nous avons retrouvée dans la littérature, limite minimum.

415 C'est certain que peut-être qu'il ne faudrait plus qu'il y ait de développement minier aussi près des villes, je pense que Malartic sert un peu de ville – comment je pourrais dire, je manque le mot – de ville cobaye, c'est ça, parce qu'il ne faudrait plus que ça se reproduise ailleurs au Québec et dans d'autres municipalités.

420 Là, nous avons treize (13) recommandations qui sont inscrites à la fin, mais malheureusement, je pense que le temps est écoulé.

PAR LE PRÉSIDENT :

425 Vous pouvez aller à la conclusion.

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

430 Je voulais présenter les recommandations, mais on va laisser du temps un peu pour les questions, s'il en reste. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci mesdames. Monsieur Haemmerli.

435 Peut-être en attendant! Est-ce que vous représentez les employés de la mine, est-ce qu'ils sont syndiqués? On n'a jamais regardé ce volet.

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

440 Ah, je pense qu'ils ne sont pas syndiqués, je pense pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Vous ne représentez pas les employés de la mine?

445

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

 Non, pas du tout. Non en fait, on représente, bien en fait, le Conseil central représente les travailleurs syndiqués avec la Confédération des syndicats nationaux, mais dans toutes sortes de secteurs, toutes sortes de secteurs d'activités.

450

Mme GINETTE VAILLANCOURT :

 J'aimerais ajouter qu'on n'est pas antiminier, on est pro-environnement.

455

PAR LE PRÉSIDENT :

 Merci.

460

PAR LE COMMISSAIRE :

 Allons-y dans votre section 1.2 sur la raison d'être du projet! Vous faites la part des choses entre les minéraux que vous appelez, oui c'est ça, les minéraux que vous appelez utiles et ceux qui le seraient moins, et vous faites une considération sur l'utilisation de l'or, et vous parlez de prioriser les minerais.

465

 Mais qu'est-ce que ça veut dire par rapport aux mines d'or, vous vous situez où? J'aurais aimé ça que vous alliez un petit peu plus loin pour qu'on sache où vous vous situez par rapport à ça.

470

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

 Bien, c'est ça, étant donné, comme je dis dans le rapport, c'est un petit peu caricatural, de l'or à flanc de montagne, comme dans le temps des Romains, il n'y en a plus nulle part ou à peu

475 près pas. Donc aujourd'hui, qu'est-ce qui reste, c'est soit qu'on utilise des mines qui ont déjà été exploitées pour aller chercher ce qui reste, donc c'est des faibles teneurs.

480 Donc à ce moment-là, il y a peut-être lieu, avec tous les impacts que ça va amener, il y a peut-être lieu de se questionner de la raison d'être de ce genre de projet là.

On va même jusqu'à peut-être les circonscrire et peut-être même les réglementer, puis de prioriser peut-être le secteur de minerais comme le fer, le cuivre, les minerais qui rentrent plus dans les infrastructures et la construction.

485 **PAR LE COMMISSAIRE :**

490 Ça va. Dans la section sur la problématique, je veux juste vous demander de clarifier une chose! Vous dites que «les entreprises minières s'approprient la responsabilité sociale auprès des communautés locales et de la main-d'œuvre au point de remplacer le gouvernement dans sa mission des services offerts à la population.» Est-ce une considération d'ordre général ou vous voyez des applications au projet dont on parle en ce moment?

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

495 Les deux. C'est d'application générale selon les lectures que j'ai faites, puis dans certains pays d'Amérique du Sud et d'Afrique, les minières arrivent, puis vont construire des dispensaires par exemple, ils vont construire des parcs. Ils vont se substituer à ce qu'une municipalité ou un gouvernement pourrait s'investir dans le secteur public, je parle des infrastructures.

500 Alors après coup, ça devient difficile pour les députés du coin ou les représentants de la population de statuer quand on voit tout ce qu'ils font au niveau social.

505 Alors quand il y a des problèmes, peut-être que c'est un petit peu plus difficile d'appliquer la réglementation à ce moment-là. Je sais que le ministère a subi des grosses coupures, des compressions, et tout ça, ça fait que la population qui subit les conséquences, j'appelle ça un petit peu les effets pervers des investissements publics que les minière peuvent faire.

PAR LE COMMISSAIRE :

510 D'accord, merci de préciser. Dans vos recommandations, vous dites «l'émission de certificats de libération de la minière doit se réaliser en partenariat avec la communauté».

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

515 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

520 Pouvez-vous nous expliquer ça s'il vous plaît?

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

525 Oui. C'est que quand la minière a terminé, puis elle va fermer, elle doit demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, je crois, mais avec le ministère de l'Environnement, un certificat de fermeture comme quoi que c'est vraiment fini. Mais peut-être qu'il y aurait des choses à finaliser au niveau des résidus miniers par exemple, au niveau de la restauration de la fosse. Peut-être qu'il y aurait de la revégétalisation à faire, des choses comme ça. Peut-être que c'est pas tout à fait terminé, ça convient pas.

530 La population y voit peut-être des risques. Alors peut-être que ça serait bien que ce soit publicisé, ces certificats-là.

535 D'ailleurs, j'ai apporté trois (3) documents où dans trois (3) pays différents, on a exigé à une minière de restaurer et de remettre le territoire tel qu'il était ou presque avant. Donc on a remblayé complètement les fosses et on a fait du réaménagement, et on a remis une partie du territoire aux citoyens.

540 C'est pas comme ici, là, il n'y avait pas des grandes étendues à gaspiller, donc ils ont exigé ça à trois (3) endroits différents. J'ai apporté la documentation.

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc vous allez voir avec les gens à l'arrière pour déposer ces documents?

545 **PAR Mme ISABELLE MÉNARD :**

OK, d'accord.

PAR LE COMMISSAIRE :

550

Merci. Dans la section 3.3 qui porte sur la Loi sur les mines, vous parlez du renforcement législatif de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Est-ce que vous parlez de l'entrée en vigueur de l'article qui prévoit des exclusions de territoire ou vous avez d'autres éléments à nous proposer?

555

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

560

Bien, je faisais référence à cet article-là, 304.1.1., et puis l'article dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le fameux 246. C'est qu'en fait, l'information que je voulais apporter dans le mémoire, c'est qu'il y a plusieurs lois qui touchent aux mines de près ou de loin qui font en sorte qu'on facilite l'exploration et l'exploitation, alors que peut-être qu'il y aurait lieu de circonscrire plusieurs lois, pas juste la Loi sur les mines aussi.

PAR LE COMMISSAIRE :

565

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

570

Une petite question dans l'emploi après la fermeture, dans votre section 3.7.

Vous recommandez la constitution «d'un fonds de gestion de la richesse minière qui permettrait de générer des retombées économiques et sociales à long terme. Ce fonds pourra entre autres soutenir la diversification des économies locales après la fermeture de la mine.»

575

Comment vous voyez ça? Aujourd'hui, on a entendu parler d'autres, dans un autre vocabulaire, mais qu'est-ce que vous voyez exactement?

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

580

Bien en fait, ça se passe déjà dans deux (2) pays, en Scandinavie, comme par exemple en Norvège, c'est qu'il y a un fonds qui est mis de côté pour les travailleurs, pour quand la mine va fermer, les possibilités de formation et de remise sur le marché, puis de mise en valeur de compétences à partir du travail qui a été fait au niveau de la mine.

585

Donc peut-être pour les travailleurs professionnels, ça va moins se poser, mais pour des travailleurs plus de soutien ou à la base, bien, il y aurait peut-être lieu de revoir dans la région au niveau avec les comités de main-d'œuvre, et puis de faire une formation puis de réorienter ces travailleurs-là, d'avoir un souci de les réorienter.

PAR LE PRÉSIDENT :

590

C'est le cas de la Norvège, puis le deuxième cas, vous dites?

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

595

C'est le cas de la Suède.

PAR LE PRÉSIDENT :

600

C'est la même chose.

PAR Mme ISABELLE MÉNARD :

C'est le même principe, oui.

605

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Mesdames Vaillancourt et Ménard, merci beaucoup, merci au Conseil central Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec pour avoir déposé un mémoire. Bonne soirée.

610

GINETTE TRUDEL

PAR LE PRÉSIDENT :

615

J'invite maintenant madame Ginette Trudel.

PAR Mme GINETTE TRUDEL :

620

Bonsoir monsieur le Commissaire, bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

625

Bonsoir madame.

PAR Mme GINETTE TRUDEL :

Je vais avoir un petit trémolo, parce que je suis nerveuse un peu. Je vous présente mon mémoire de Ginette Trudel et Réjean Gariépy.

630

Moi, Ginette Trudel, résidente de Malartic depuis 1978, propriétaire d'un commerce de coiffure, le salon Jeannette, et un salon de coiffure exploité depuis 1954 à l'intérieur de la maison située au 171, avenue d'Abitibi, Malartic.

635

Mon conjoint, Réjean Gariépy, résidant à Malartic depuis 1960, travailleur dans le domaine minier depuis 1970, propriétaire de ladite maison depuis 83.

640

Donc aujourd'hui, Canadian Malartic est propriétaire de vingt-cinq pour cent (25 %) des propriétés de ma rue. Leur dernière acquisition, mon voisin, Carl Leblanc, fin août 2015, au début septembre 2015. Je leur ai demandé le même privilège que mes concitoyens comme la maison Allard et mon voisin, l'acquisition de ma maison.

645

Canadian Malartic, leur réponse a été non pour nous. Pourquoi eux et pas nous? Cette injustice m'a confirmé d'écrire ce mémoire «Au pays des géants».

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le projet...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... Malartic.»)

650

Vous l'avez lu, vous savez ce qu'il contient.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «En bout de piste...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin.)

655

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Monsieur Haemmerli.

660

PAR LE COMMISSAIRE :

Madame Trudel, après avoir lu le dossier que vous avez joint à votre mémoire, j'aurais voulu savoir, on comprend, il y a une longue description des négociations avec Osisko, puis ça a l'air compliqué, de ce que vous rapportez.

665

Avec le nouveau propriétaire, quels sont les changements? Parce que vous insistez peut-être moins.

PAR Mme GINETTE TRUDEL :

670

C'est parce qu'ils m'ont dit que c'était carrément non pour l'acquisition de ma maison.

Parce que j'étais presque arrivée à une entente avec l'ancienne compagnie, on arrivait, mais ça a été vendu. Et eux autres, quand je leur ai demandé de faire l'acquisition de ma maison, parce qu'il y a eu des bris sur ma maison, puis je leur ai demandé, ils m'ont dit carrément non. Mais ils ont acheté mon voisin par exemple. Mais moi, c'était non.

675

PAR LE COMMISSAIRE :

680

Mais non, pourquoi? Est-ce qu'il y avait une raison d'associée au non?

PAR Mme GINETTE TRUDEL :

685

Ils m'ont dit qu'il fallait que j'attende le Guide de cohabitation. Il faut que j'attende, moi. C'est ça que je comprends pas.

PAR LE COMMISSAIRE :

690

D'accord. Vous parlez aussi d'intolérance aux sautages, est-ce que vous vous faites appeler pour vous faire avertir? Est-ce que vous êtes de ceux qu'on appelle avant?

PAR Mme GINETTE TRUDEL :

695

Non. Non, ils me l'ont demandé, mais non, quand même s'ils avertissent, il va être là pareil, le sautage. Il est là pareil.

PAR LE COMMISSAIRE :

700

Mais vous seriez peut-être moins prise par surprise, je sais pas, là.

PAR Mme GINETTE TRUDEL :

705

Non, c'est parce qu'il faut les avoir vécus vraiment jour après jour. Puis même, je suis franche, je commence à m'habituer, c'est parce que c'est mes clientes qui me disent, aïe, c'est impressionnant! On comprend pourquoi tu es une chialeuse, mettons.

PAR LE COMMISSAIRE :

Oui, j'ai lu ça, oui. Vous dites que depuis deux (2) ans, les sautages sont plus sourds et plus longs. Plus sourds, ça veut dire quoi? Ça gronde plus?

710

PAR Mme GINETTE TRUDEL :

Oui, ça gronde plus. Puis les normes ont été changées. Mettons, les normes ont été changées avec Osisko, avec leurs gros dynamitages, ça fait qu'ils ont changé les normes pour être plus près du mur, puis en longueur, des sautages plus longs.

715

Ça fait que là, c'est pour ça que ça donne des sautages, dans mon secteur, quand ils sont proches de mon mur à moi, dans mon secteur à moi, c'est sûr que le sautage est plus fort. S'ils sont à l'autre partie de la ville, je le sens moins.

720

Mais avant, ils avaient pas le droit de le faire sur le bord du mur, asteur ils ont le droit, puis en longueur.

PAR LE COMMISSAIRE :

725

Et puis est-ce que j'ai bien lu, je pense que c'est vous, je ne l'ai pas souligné, que chez vous, c'est vous qui avez eu un sismographe d'installé?

PAR Mme GINETTE TRUDEL :

730

Non, pas moi, non.

PAR LE COMMISSAIRE :

735

Excusez-moi, je divaguais. Alors ça va, j'ai fini avec mes questions.

PAR LE PRÉSIDENT :

740

C'est beau madame Trudel, je vous remercie beaucoup pour votre témoignage. Je vais arrêter deux (2) secondes, je dois parler à mes analystes, je vous reviens!

C'est bon, on reprend!

745

MARIO GAGNON

PAR LE PRÉSIDENT :

750 Monsieur Mario Gagnon. Bonsoir monsieur Gagnon.

PAR M. MARIO GAGNON :

755 Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Bonsoir monsieur...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... est d'argent.»)

760 Malartic ma petite ville a été vraiment sacrifiée sur l'autel de la Loi des mines!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «Je ne comprends pas...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, «... en pleine ville.»)

765 Moi, là, j'ai eu beau, j'ai eu beau, puis je trouve que j'ai beaucoup d'ouverture, mais ça, là, non, ça rentre pas!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, «J'ai assisté...»)

770 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... du contraire.»)**

Mais avec un certain recul, je me dis, comme citoyen, il faut quand même pas me prendre pour plus imbécile que j'en ai l'air.

775 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «J'ai depuis...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «... un montant...»)

780 Là, j'ai inscrit deux cents millions (200 M\$), mais écoutez, en tout cas, je dirais plutôt un montant qui rencontrerait l'achat de ceux qui veulent être achetés par la compagnie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «... afin de régler...»)

785 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... onces d'or.»)**

Ça, c'est des renseignements que j'ai pris sur leur site.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Monsieur le Président...»)

790

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin.)

PAR LE PRÉSIDENT :

795

Merci monsieur. Une question avant de laisser la parole à monsieur Haemmerli.

Est-ce que vous avez tenté de vendre votre résidence?

PAR M. MARIO GAGNON :

800

Non. Non, j'ai pas tenté, parce que j'ai écouté à gauche à droite des gens dans le quartier qui ont tenté l'expérience, d'ailleurs il y a des gens qui ont défilé ici devant cette Commission qui vous ont parlé, puis qui n'ont pas eu une réponse très favorable.

805

Alors évidemment, c'est un contexte où moi, vous savez, dans le marché immobilier au Canada, comme à Toronto, à Vancouver, on spécifie souvent la création d'une bulle qui fait que les spéculations vont à la hausse. Mais par analogie, c'est un peu la même chose ici, mais vers la baisse, à cause de l'industrie.

810

Ça fait que moi, dans ce sens-là, non, ça n'a pas levé de mon côté, de tenter.

PAR LE PRÉSIDENT :

815

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

820

Vous pourriez peut-être juste nous préciser à quelle distance de la fosse vous êtes sur la rue Jacques-Cartier, puis à quelle distance vous seriez de la déviation, le cas échéant?

PAR M. MARIO GAGNON :

825 Jacques-Cartier, si je dis quatre cents mètres (400 m), est-ce que je suis, six cents pieds (600 pi) environ, Jacques-Cartier. Et de la rue Royale, je suis à deux cent cinquante-trois cents (250-300). Je suis pas tellement bon pour évaluer les distances. Oui, je suis tout près.

En fait, je suis la rue tout de suite après la rue Royale, en parallèle. C'est la suivante, oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

830 C'est ça, mais ce que j'essayais de situer, c'est sur l'autre sens, près de quelle intersection vous étiez.

PAR M. MARIO GAGNON :

835 Je suis près de Hochelaga. Hochelaga-Jacques-Cartier, là, je suis tout près de ça, oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

840 Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

845 Merci beaucoup monsieur pour votre témoignage, monsieur Gagnon.

SYLVIE BERNIER

PAR LE PRÉSIDENT :

850 J'invite maintenant madame Sylvie Bernier.

PAR Mme SYLVIE BERNIER :

855 Je passe souvent après mon copain d'enfance d'ailleurs!

PAR LE PRÉSIDENT :

860 C'est le hasard.

PAR Mme SYLVIE BERNIER :

Exact. Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire, messieurs.

865 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «Je demeure...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... de la "slam".»)

870 J'ai été élevée sur la rue Centrale Sud de l'ancien quartier qui a été déménagé, et avant que la "slam" soit, qu'ils aient mis de l'herbe dessus, la poussière était beaucoup plus présente et beaucoup plus toxique que maintenant, parce qu'il y avait aucune norme gouvernementale à ce moment-là.

Je me souviens, quand j'étais petite, on n'ouvrait pas les fenêtres l'été, c'était l'enfer.

875 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Avant l'arrivée...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... le HLM...»)

880 Dont je me suis occupé en tant que directrice pendant quinze (15) ans.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... le CHSLD...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 9^e ligne, «... couvertes, etc.»)

885 Je pense qu'il est important d'amener ces points positifs là quand même. C'est sûr que les points négatifs sont là, mais on oublie aussi les points positifs.

890 Le point négatif qui m'a le plus affecté et qui a affecté le plus la population de Malartic, à mon avis, au point de vue économique naturellement et non environnemental, ça a été la croissance du coût des logements.

895 À Malartic, il y a beaucoup de personnes qui sont sur l'aide sociale, c'est pas tout le monde qui travaille à la mine, et ça a eu un impact négatif sur le prix des logements. Ça l'a triplé, quadruplé, sauf que l'état et la salubrité des logements a pas changé. Les vieux logements qui étaient pas loués se sont loués à cinq-six cents dollars (500 \$-600 \$) par mois à des personnes qui sont sur l'aide sociale, c'est un impact négatif que moi je considère. Et je tenais à le souligner.

900 Certains propriétaires ont abusé des locataires, parce que les logements étaient sales puis inadéquats.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La solution...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin.)

905 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

910 Merci madame. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

915 Madame Bernier, on a eu plusieurs mémoires, plusieurs participants qui nous ont fait état de problèmes avec les logements à différents égards, mais c'était toujours, c'était souvent centré sur le logement qu'ils louaient ou le bâtiment qu'ils avaient.

 Qu'est-ce qui vous donne ou qu'est-ce qui vous permet d'avoir la perspective que vous nous avez donnée sur la situation du logement à Malartic?

920 **PAR Mme SYLVIE BERNIER :**

 Moi, j'ai toujours demeuré ici. Donc je travaille dans le milieu public et je côtoie beaucoup de gens de différents paliers de la population.

925 Et les jeunes, ceux qui ont leur premier emploi, ceux qui travaillent au salaire minimum, souvent ça se parle. Mon fils, à un moment donné, était aussi, cherchait un logement, et j'ai fait le tour avec lui, et j'avais trouvé ça épouvantable de ce que moi, depuis que j'étais, un exemple, je suis dans un logement depuis vingt (20) ans, c'est sûr quand on est longtemps à la même place, le logement monte pas vite, mais moi, le mien est vraiment pas cher! Je vais rester là d'ailleurs.

930 Mais je regardais les autres logements, c'était hallucinant. Un logement de deux cent cinquante dollars (250 \$) que je savais que quelqu'un avait resté là trois (3) ans auparavant était rendu à six cent cinquante (650 \$). Mais la demande était là. Donc certains propriétaires en ont profité, et c'est normal. C'est normal que des gens, quand il y a une demande, une forte demande, ont monté leurs logements.

935 Sauf qu'à quelque part aussi, il y a une question peut-être aussi d'intégrité puis de peut-être mettre un petit peu d'argent dans les logements pour pas que ce soit des taudis. C'est pas tous les propriétaires, mais plusieurs ont abusé.

940

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. On va revenir au train!

945 **PAR Mme SYLVIE BERNIER :**

On veut pas lui faire changer de place, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

950

Un élément sensible. Non, mais vous, vous habitez plus près du train que de la fosse.

PAR Mme SYLVIE BERNIER :

955

Oui, que de la fosse, oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

960

C'est parce que, bon, il y a des études, il y a des experts, il y a des chiffres, puis là vous nous dites, vous, que le passage du train a cinq (5) fois plus d'impact dans votre logement. Le cinq (5) fois vient d'où?

PAR Mme SYLVIE BERNIER :

965

Bien, je dis ça comme ça, en fait. Ça n'a pas été réglémenté, ça n'a pas été vérifié.

PAR LE COMMISSAIRE :

970

Non, mais pour nous permettre d'apprécier.

PAR Mme SYLVIE BERNIER :

975

Dans le sens que moi, quand j'entends les vibrations, c'est sûr que je demeure à l'étage supérieur, donc j'ai pas les vibrations du sous-sol, donc c'est moins pire, c'est sûr.

Le train, c'est autre chose. Moi, le train, quand il passe, ça fait des années, il a toujours passé là, les tasses dans l'armoire bougent beaucoup, puis j'entends du bruit, tout ça, ça bouge, la maison bouge. Mais ça fait pas ça quand il y a les sautages.

980 Par contre, je pense que dépendamment de l'endroit où ce qu'on est situé, des fois les sautages sont plus forts. Je le sais très bien, je suis allée dans d'autres places où que les sautages étaient très forts.

985 Mais chez moi, je parle pour moi, j'ai pas l'impact.

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est ça que je voulais mieux apprécier la comparaison.

990 **PAR Mme SYLVIE BERNIER :**

Oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

995 La fréquence des passages du train, c'est de l'ordre de?

PAR Mme SYLVIE BERNIER :

1000 Ça dépend des journées.

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est tous les jours?

1005 **PAR Mme SYLVIE BERNIER :**

1010 Presque tous les jours. Des fois deux (2) fois par jour. Et à sept heures (7 h) le soir, des fois à onze heures-onze heures et demie (11 h-11 h 30) le soir, le train passe avec le bruit. Il y a des vibrations.

PAR LE COMMISSAIRE :

1015 Est-ce que c'est systématique, est-ce qu'il passe la journée, est-ce qu'il passe le soir?

PAR Mme SYLVIE BERNIER :

Dans la journée, bien, je travaille. Moi, je l'entends plus le soir, parce que je suis chez moi le soir.

1020 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est beau, merci.

1025 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Bernier, juste une petite question avant de vous libérer! Est-ce qu'il y a des HLM à Malartic?

1030 **PAR Mme SYLVIE BERNIER :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1035 Ils sont localisés dans quel quartier?

PAR Mme SYLVIE BERNIER :

1040 Il y avait trois (3) HLM à l'époque, et il y en a encore trois (3) d'ailleurs. Il y en avait un qui était situé juste à côté du Musée minier, le Musée minéralogique. Lui a été rebâti au même endroit, près des deux (2) autres.

PAR LE PRÉSIDENT :

1045 Puis ils sont où, les deux (2) autres?

PAR Mme SYLVIE BERNIER :

1050 Sur la rue Des Pins. Près de la rue Royale-Des Pins, rue Dargis-Ménard.

PAR LE PRÉSIDENT :

1055 Parfait, merci madame Bernier pour votre témoignage.

1060

MICHEL LÉTOURNEAU

PAR LE PRÉSIDENT :

1065

Juste avant la pause un dernier intervenant, monsieur Michel Létourneau. Bonsoir monsieur Létourneau.

PAR M. MICHEL LÉTOURNEAU :

1070

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je me nomme...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 17^e ligne, «... un musée minier...»)

1075

Donc comme Sylvie, je suis membre du conseil d'administration.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 17^e ligne, «... reconnu...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 14^e ligne, «... le fonds Essor...»)

1080

Dont je suis également membre du conseil d'administration.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 14^e ligne, «... ce fonds...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... et régionaux.»)

1085

J'aurais une petite conclusion à faire qui est pas dans le document.

PAR LE PRÉSIDENT :

1090

Ça va, vous êtes rendu presque à la fin de votre temps, donc si c'est vingt (20) secondes, c'est bon.

PAR M. MICHEL LÉTOURNEAU :

1095

Vingt (20) secondes! OK. Lorsqu'il y a des rencontres d'information de la mine avec les citoyens, on entend dans les journaux le lendemain, dans les reportages télévisés, de la bouche des différents organismes que les citoyens de Malartic ne sont pas en faveur de la minière, de ses impacts. C'est à mon avis une grave erreur.

1100 La grande majorité des citoyens voient d'un bon œil la présence de la minière, ce qui cause
des dissensions sociales. C'est très malheureux pour notre ville, car Malartic est une ville fière,
avec plein de gens qui font du bénévolat dans toutes les sphères d'activités. On s'en est rendu
compte, particulièrement lors des fêtes du 75^e de Malartic il y a deux (2) ans, et lors du passage de
1105 La petite séduction l'an dernier. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Une première question. Vous demeurez dans quel quartier, maintenant que vous avez
1110 été déménagé?

PAR M. MICHEL LÉTOURNEAU :

Dans le quartier Nord qu'on appelle Nord, tout près du terrain de golf.

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis comment ça s'est passé, la relocalisation? Ça a été quoi les grandes étapes, les
1115 grandes phases de ce gros projet là, pour vous, pas pour la région, là?

PAR M. MICHEL LÉTOURNEAU :

Pour moi, ils ont pris mes meubles, ils les ont placés en storage. J'ai gardé seulement les
meubles principaux, puis ils m'ont placé dans une maison sur la rue Lasalle qui était une maison
1120 en démolition, puis j'ai compris, après avoir resté dedans, pourquoi qu'ils l'ont démolie!

Et puis après deux (2) mois, trois (3) mois, ils ont déménagé ma maison. J'avais un
contracteur local, j'ai essayé de faire faire le plus possible avec du monde de Malartic, parce que j'y
crois, j'avais un contracteur local qui a tout refait ma maison. Ça a duré pendant deux (2) mois,
1125 deux mois et demi (2 ½). C'est ma conjointe qui était le superviseur quand moi je travaillais, puis
elle a très bien fait ça.

Aujourd'hui – ça m'a coûté de l'argent, c'est sûr que ça m'a coûté de l'argent – mais je suis
content des résultats. Moi, j'ai pas un mot à dire contre Osisko pour le déménagement.

1130 Ils ont fait des erreurs avec la minière, ils ont dépassé énormément, ils ont eu des
infractions, ils ont dépassé énormément en 2008-2009-2010. Mais comme j'ai dit dans mon
mémoire, avec Agnico Eagle, j'ai énormément confiance qu'il va y avoir beaucoup moins de
dépassements.

1140 D'ailleurs, il y en a beaucoup moins depuis qu'ils sont présents comme copropriétaires.
Parce que Yamana, je connais pas cette compagnie-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1145 Une dernière question. Vous avez eu le choix du terrain où vous êtes localisé ou s'ils vous
ont localisé où ils voulaient?

PAR M. MICHEL LÉTOURNEAU :

1150 Non, ils essayaient de nous placer avec nos voisins immédiats. Donc mon ancien voisin de
droite est rendu en avant de moi, puis mon ancien voisin d'en avant de moi est rendu à ma droite.
C'était mélangé un peu au début, là! Mais ils essayaient de placer la grosseur des maisons, puis il
y avait un urbaniste qui avait été engagé.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Il y a un travail pour maintenir les liens sociaux.

PAR M. MICHEL LÉTOURNEAU :

1160 Oui, absolument, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1165 Parfait, merci. Donc monsieur Létourneau, nous vous remercions pour votre témoignage.

Chers internautes et gens de la salle, nous arrêtons quinze (15) minutes. Nous reprendrons
plus tard à moins quart.

1170 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1175 _____

**REPRISE DE LA SÉANCE
DIANE GAGNON**

PAR LE PRÉSIDENT :

1180

Nous reprenons, je vous invite à prendre place!

J'appelle maintenant madame Diane Gagnon. Bonsoir madame.

1185

PAR Mme DIANE GAGNON :

Bonsoir. Monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je présente un mémoire à titre de citoyenne. Mon nom est Diane Gagnon.

1190

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1195

Merci madame. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1200

J'aimerais revenir sur deux (2) éléments de votre mémoire, c'est-à-dire à la page 2, vous mentionnez que les informations sont divulguées au compte-gouttes et surtout filtrées. Et dans vos recommandations, vous dites «la divulgation des informations en temps réel et sans subterfuge». Avez-vous des exemples concrets, dans quelles circonstances, ça correspond à quoi?

1205

PAR Mme DIANE GAGNON :

1210

Si je prends l'exemple de ma participation au Comité de suivi élargi, parce que je suis pas membre du Comité de suivi comme tel, mais le Comité de suivi a un comité élargi avec différents partenaires autour de la table, quand il y avait des réunions, parce que là, ça fait des mois qu'il n'y a pas eu de réunion, il y a des rencontres avec tous les partenaires autour de la table, puis quand les partenaires quittent, il y a des réunions qui suivent avec les représentants de la minière. Il y a de l'information qui s'échange. On se fait dire par les gens du Comité de suivi qu'ils ont de l'information entre les mains, qu'ils ne peuvent pas partager avec nous.

1215 Donc quand on parle d'indépendance, il n'y a pas d'indépendance, là. Parce que si l'information qu'ils ont entre les mains pourrait être bénéfique aux citoyens, je vois pas pourquoi qu'ils n'auraient pas le droit de la partager avec les citoyens. C'est quoi la crainte derrière cette façon de faire là?

1220 **PAR LE COMMISSAIRE :**

 D'accord. Zone tampon. Zone tampon puis nuisances, je vais essayer de faire un lien, parce que vous dites oui, on a besoin de ce projet, mais pas à n'importe quelle condition. Je vais la faire en deux (2) volets!

1225 À partir d'où ou à quel endroit dans la ville les conditions vous semblent acceptables? Et puis pour arriver par l'autre bord, comment vous voyez la zone tampon? Est-ce qu'il y a une distance, est-ce qu'il y a des rues, est-ce qu'il y a des endroits dans la ville où nommément?

1230 **PAR Mme DIANE GAGNON :**

 Évidemment que selon ce qu'on sait puis ce que j'ai entendu dire, c'est la raison pourquoi que présentement, le Comité de citoyens de la zone sud existe à partir de la voie ferrée en s'en venant vers le mur. Ça veut pas dire que les gens juste de l'autre côté de la voie ferrée sont pas impactés non plus. Mais à un moment donné, il faut arrêter. On aurait peut-être toute la ville au sein du comité.

1235 Donc de délimiter la zone tampon, je comprends pas, moi, c'est pas à moi, citoyenne qui n'a pas de connaissances scientifiques, à déterminer où la zone tampon devrait être, sauf que je me dis, si on se fie à l'expérience que Osisko a vécue avec la construction initiale, avec toute la chicane et la guerre qu'il y a eue avec les gens qui vivaient au ras le mur, je peux pas imaginer qu'avec la construction qui s'en vient, qu'ils vont laisser les gens qui sont là puis qu'ils vont leur faire vivre ce que les autres ont vécu, puis qu'après deux (2) ans, ils vont décider de les racheter parce qu'ils vont dire que ça n'a plus de bon sens.

1240 À force de chicanes puis de poursuites juridiques puis de négociations, je peux pas croire qu'on va se rendre là encore aujourd'hui. Il faut bénéficier malheureusement de ce que d'autres ont vécu auparavant, puis que ça n'a pas été nécessairement des expériences agréables, pour bâtir puis mieux faire cette fois-ci.

1245 **PAR LE COMMISSAIRE :**

 Pour essayer que ça se reproduise pas.

1255 **PAR Mme DIANE GAGNON :**

1260 Bien, pour éviter que des gens vivent – parce qu’il y a des gens présentement qui y vivent. Moi, là, quand je dis que je me suis impliquée dans le Comité de citoyens, c’était pas pour des raisons personnelles initiales. C’était vraiment à la suite de ce que j’entendais, que mes concitoyens vivent. Il y a des gens qui vivent vraiment de la détresse.

1265 C’est incroyable d’entendre – tu sais, il y a des gens que ça leur passe comme l’eau sur le dos d’un canard, mais il y en a d’autres qui le vivent, puis c’est profond ce qu’ils vivent. C’est pas pour le plaisir de dire je suis pas bien. Il y a des gens que ça fait soixante (60) ans qu’ils vivent à Malartic, que ça fait quarante (40) ans qu’ils sont dans leur maison puis qui sont prêts à déménager. Pour moi, c’est significatif.

1270 C’est pas parce qu’ils veulent s’enrichir qu’ils veulent partir de chez eux, parce que quand ça fait quarante (40) ans que tu es chez vous, généralement tu es bien chez vous. Tu es bien dans tes vieilles chaussettes, là. S’ils sont prêts à partir d’où ce qu’ils sont présentement, c’est parce qu’il y a un mal-être qui est vécu, puis qu’il faut que ça arrête à un moment donné, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1275 D’accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1280 Une dernière question sur le Comité de suivi, parce que ça fait plusieurs mois que vous dites ne pas avoir eu de réunion.

Le Comité de suivi a modifié un peu sa composition, ses règles récemment. Est-ce que vous avez des commentaires sur la nouvelle structure du Comité de suivi?

1285 **PAR Mme DIANE GAGNON :**

Je vous dirais, depuis qu’ils ont modifié, il n’y a pas eu de rencontre. Ça fait que c’est difficile de dire si vraiment il y a eu un ajustement.

1290 Mais je peux vous dire que le Comité de suivi, face au Comité de citoyens, la relation n’a pas toujours été facile, parce que justement, nous, on percevait pas l’indépendance du Comité de suivi.

1295

Souvent quand il y avait des échanges d'informations, on se faisait toujours dire, bien, on peut pas vous le dire, on n'a pas le droit ou on a le document, mais on n'a pas le droit de vous le partager.

1300

Ça fait que ça n'a pas créé des liens nécessairement comme ils auraient dû l'être. Puis même nous, on dit souvent, au Comité de suivi, si vous auriez joué le rôle pour lequel vous êtes supposé d'exister, le Comité de citoyens n'existerait pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup madame Gagnon.

1305

PAR Mme DIANE GAGNON :

Merci.

1310

DAVE LEMIRE

PAR LE PRÉSIDENT :

1315

J'invite maintenant monsieur Dave Lemire. Bonsoir monsieur.

PAR M. DAVE LEMIRE :

1320

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Ce serait pour savoir si vous avez reçu, j'avais un genre de disquette que je vous avais envoyée pour des dossiers, je sais pas si vous les avez eus?

PAR LE PRÉSIDENT :

1325

Il faudrait demander à monsieur Maxandre Guay Lachance.

PAR M. DAVE LEMIRE :

1330

Ça a été donné hier, mais je sais pas si vous les avez eus.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai ici des résultats, mais qui sont difficilement lisibles. On va évaluer ce qu'on peut faire avec. Je reconnais des paramètres.

1335

PAR M. DAVE LEMIRE :

Qu'est-ce que je vais faire, c'est que mais que je lise mes affaires, au pire aller, je vous le montrerai rien que de même, puis mais que je sorte, je vous les déposerai. Parce que théoriquement, tu es supposé d'avoir la clé, mais c'est pas moi qui l'a faite personnel.

1340

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

1345

PAR M. DAVE LEMIRE :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «Bonjour...»)

1350

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 10^e ligne «... mécontentement...»)

C'était le 8 octobre 2015.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 11^e ligne «... et je raccroche...»)

1355

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne «... la zone impactée.»)

Une zone tampon pourrait régler une fois pour toutes la situation.

1360

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Lemire. Monsieur Haemmerli.

1365

PAR M. DAVE LEMIRE :

Ici, j'aurais rien qu'un petit, quand on parle de poussières, c'est assez impressionnant! Ici, quand on parlait de structures, de fissuromètres puis tout ça, bien ici, on en a en masse. On a du stock. Quand on parle de poussières et tout, j'ai emmené ici un petit papier.

1370

1375 Ici, on est sur le bord du mur, qu'est-ce qui est rose, puis en haut, qu'est-ce qui est rose, c'est les deux (2) stations de poussières. Mais ici, où ce qu'il y a le problème majeur, si on remarque, il y a aucune station. Puis nous autres, on l'a demandé, ça va faire deux ans et demi (2 ½), puis le directeur général qui est Éric Tremblay, il l'avait dit qu'il allait l'installer, puis ça fait deux ans et demi (2 ½), puis il y a rien de fait. Ça fait qu'à un moment donné, il faut se questionner, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1380 Bien là, il y en a une qui a été installée?

PAR M. DAVE LEMIRE :

1385 Non, elle, elle est dans le fond. Moi personnellement, qu'est-ce que je pense, c'est pour l'extension de la BARNAT et non pour satisfaire les citoyens qu'on avait demandé. Parce qu'elle est rendue un petit peu plus loin, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1390 Oui, ça va. Là, vous m'avez comme fait perdre mon fil!

C'est quoi votre commerce, monsieur Lemire?

PAR M. DAVE LEMIRE :

1395 Moi, c'est carrosserie, débosselage.

PAR LE COMMISSAIRE :

1400 Vous nous avez dit tantôt dans votre mémoire que le ministère vous a rappelé pour dire qu'il n'y avait pas de deuxième vérification, est-ce qu'il vous a mentionné pourquoi?

PAR M. DAVE LEMIRE :

1405 Aucunement. Puis quand je suis venu à la première rencontre, à la première partie, j'ai insisté là-dessus, parce que même ma dernière question, j'ai été obligé de revenir là-dessus, parce que j'avais aucunement eu de question. Ils m'ont dit que mon dossier était fermé, puis que, monsieur Lemire, c'était réglé.

1410 Mais moi, qu'est-ce que je comprends pas, c'est que normalement, quand la minière reçoit un avis de non-conformité, elle a trois (3) mois pour corriger la situation, puis il faut qu'elle envoie son avis au ministère. Il faut qu'elle corrige la situation.

1415 Puis moi, il y a eu neuf (9) mois, puis ça, c'est en 2014 qu'on a le rapport comme quoi que c'est contaminé. Ça fait qu'elle, en 2015, elle était supposée de revenir, ils ont dit que vu que la mine l'acceptait, elle revenait pas.

On est en 2016, il y a rien qui a changé. C'est identiquement pareil. Ça fait que quand ils me disent qu'on est dans les normes, on respecte, je ne suis plus. Je ne suis plus.

1420 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Quand vous nous avez dit en première partie, puis je pense dans votre mémoire aussi, qu'à la suite de la première analyse, les résultats étaient positifs, étaient positifs par rapport...

1425 **PAR M. DAVE LEMIRE :**

Au minerais.

1430 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui, mais est-ce qu'on vous a dit que ça correspondait à une norme quelconque? Est-ce que ça dépassait un critère quelconque?

1435 **PAR M. DAVE LEMIRE :**

Bien là, moi, je vais te donner rien que mon opinion. Qu'est-ce que je suis en train de penser, là, c'est que le premier rapport qui a été donné, ça, c'est en bonne et due forme. Écoute, c'est fait par des professionnels. Puis lui a même qualifié ça, il dit, je considère pas ça de la poussière de rue, il dit, je qualifie ça de minerais pur.

1440 Rendu là, moi, quand il y a eu le tralala, parce que moi, je vois ça un petit peu comme la Commission Charbonneau, excuse le mot, mais je vois ça un petit peu comme ça. Pourquoi? C'est que moi, d'après moi, qu'est-ce qui a détruit mes données ou je le sais pas qu'est-ce qui s'est passé, c'est que moi, ma piscine, c'est pas rien que ma piscine, là, qu'est-ce qui se dépose là se dépose partout. Ça fait que moi, d'après moi, qu'est-ce qui s'est passé, c'est qu'ils prennent les données de ma piscine, puis ils doivent "reducer" ça par rapport au périmètre.

1445

1450 Ça fait que c'est comme un exemple qui vous a été donné : vous buvez pendant trois (3) jours, vous êtes pas capable de marcher, puis après, ils vont le diviser sur douze (12). Tu as pu marcher à tous les jours.

C'est là un petit peu que, parce que c'est pas normal, la quantité de poussières qu'on a, c'est pas normal.

PAR LE COMMISSAIRE :

1455 Écoutez, en tout cas, moi, je vais m'en tenir à ça. On va examiner ce qu'on peut faire – avec cette version-là, je suis pas sûr qu'on peut travailler – mais avec la clé que vous avez déposée, on va regarder ce qu'on peut faire, puis ce qu'on peut en tirer, puis éventuellement, on vous reviendra avec d'autres demandes ou des précisions.

PAR M. DAVE LEMIRE :

1460 Puis par rapport aux structures, là, c'est assez clair dans qu'est-ce que j'ai lu, c'est que quand ils ont venu la première fois mettre une machine, parce que je disais que je vivais des problèmes, puis les fissures, il y avait une petite fissure, ils sont venus, ils ont étiré ça pendant deux (2) ans, ça s'est aggravé. Puis là à un moment donné, bien, ça aggrave, là. Ça fait que là, c'est là qu'ils m'ont donné le rapport comme quoi que c'était ma maison, puis que c'était pas eux autres.

1470 Mais à un moment donné, je pense que six-sept (6-7) mois plus tard, je commence à communiquer avec une autre personne, je veux pas le nommer pour pas faire de conflit, la mine l'avait approché pour installer ça dans sa maison, puis moi qui avais un problème, qu'ils ont même pas pensé de me le mettre? À un moment donné, il faut que tu te questionnes, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous avez un rapport?

PAR M. DAVE LEMIRE :

1480 Oui, j'ai le rapport, je l'ai ici. Tiens, ça, c'est le rapport de ma maison comme quoi qu'elle est finie.

PAR LE COMMISSAIRE :

1485 Est-ce qu'on peut vous demander de déposer ça?

PAR M. DAVE LEMIRE :

1490 Je vais tout vous donner ça. Même je suis déçu que vous l'ayez pas, parce que, regarde,
moi, je connais rien dans les ordis. Je l'ai fait, puis là, on a eu un problème. Mais je suis vraiment
déçu, parce que vous avez de la viande là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1495 On va s'en occuper. Ça va!

PAR M. DAVE LEMIRE :

1500 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup monsieur Lemire pour votre témoignage.

1505 **PAR M. DAVE LEMIRE :**

Merci.

1510

PIERRE FONTAINE ET MÉLANIE BERGERON

PAR LE PRÉSIDENT :

1515 J'inviterai maintenant à s'approcher à la table monsieur Pierre Fontaine et madame Mélanie
Bergeron.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1520 Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

1525 Bonjour monsieur.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

J'ai coupé un petit peu mon mémoire, parce qu'il a fallu que je modifie ma médication cette semaine, puis j'ai de la misère des bouts à parler.

1530

Ça fait qu'à matin, bien, j'ai demandé à ma conjointe qu'elle me fasse un vidéo pour pouvoir vous faire part de mon mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT :

1535

C'est parfait, nous allons écouter le vidéo. Merci.

PAR Mme MÉLANIE BERGERON :

1540

LECTURE DU MÉMOIRE (en vidéo)

PAR LE PRÉSIDENT :

1545

Merci monsieur Fontaine, madame Bergeron.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

J'avais oublié de vous dire que j'avais coupé un bout.

1550

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, la Commission apprécie, pour le dix (10) minutes. Vous savez que la version complète de votre mémoire est déjà remise à un certain nombre de personnes et sera en ligne d'ici vraisemblablement demain.

1555

PAR M. PIERRE FONTAINE :

D'accord.

1560

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1565

Je voulais juste vous montrer! Je fais de l'apnée du sommeil, puis si je compare mes filtres à ceux d'autres villes, j'arrive de Québec, j'ai été passer huit (8) jours à Québec, mon filtre n'a jamais changé de couleur.

1570

Val-d'Or, si vous regardez en bas, m'a vous laisser les échantillons, à Val-d'Or, c'est environ un mois d'utilisation, vous voyez qu'il n'a pas changé de couleur.

En haut, c'est trois (3) semaines-un mois dans ma maison. Ça fait que si vous voyez la différence, je pense que c'est pas normal.

1575

Malheureusement Santé publique a voulu faire des échantillons, mais vu que les filtres, c'est environ cette grosseur-là, les filtres, ils peuvent pas prendre les échantillons de poussières que j'avais.

1580

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous nous aidez à vous situer. Ce qu'on comprend, c'est que vous êtes extrêmement près de la butte-écran?

1585

PAR M. PIERRE FONTAINE :

Moi, je reste sur la rue Laval, je suis en droite ligne avec l'église, Jean Coutu, puis je reste sur la rue Laval.

1590

PAR LE COMMISSAIRE :

OK. Vous êtes pas si près que ça.

Votre témoignage est clair, j'ai pas d'autre question.

1595

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais m'en permettre une sur ce témoignage. Est-ce que vous avez perçu une amélioration cet été, ce printemps et cet été? Est-ce que vous sentez que la qualité de l'air s'est améliorée ou si c'est la même situation que les années dernières?

1600

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1605 Bien, je vous dirais qu'on dirait qu'il y a peut-être une amélioration, sauf qu'on va pratiquement plus à l'extérieur par rapport au bruit.

1610 Mais quand on se rend dehors, je me rends compte que mon véhicule neuf, bien, il est aussi poussiéreux que mon vieux véhicule. Ma table patio, peut-être un petit peu moins sale, mais encore trop sale pour dire que c'est acceptable de vivre dans ce secteur de ville là.

1615 Peut-être qu'il y en a une amélioration, mais à long terme, peut-être qu'on va voir une différence, mais à court terme, comme c'est là, moi, j'en vois pas. Parce qu'à toutes les fois que je sors dehors, bien, il faut que je relave ma table puis mon plancher puis tout qu'est-ce que je veux me servir.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Fontaine, merci beaucoup. Allez-y monsieur Haemmerli bien sûr!

1620 **PAR LE COMMISSAIRE :**

1625 Il m'en est revenu une, là, excusez-moi! Quand le président a parlé d'amélioration, j'avais peut-être quelque chose à faire préciser par rapport à la dégradation, parce que vous nous dites que le bruit s'est installé progressivement ou graduellement jusqu'à devenir incessant et de plus en plus fort et insupportable, mais pouvez-vous peut-être élaborer un peu sur la gradation? Parce qu'on comprend pas forcément bien cette phrase-là.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1630 Nous autres, du côté où ce qu'on reste, du côté de la rue Laval, quand la mine a décollé puis il y a eu tous les déménagements, je vous dirais que le bruit, on s'en ressentait pas énormément. Quand la mine s'est construite, les murs, on entendait un peu, mais je pense qu'on le vivait moins dur, parce qu'ils nous avaient dit que ça durerait pas, qu'à la minute que le mur serait là, que ça cacherait tous les sons, les poussières, ainsi de suite.

1635 Ça fait qu'au début, oui, on l'a moins vécu fort par rapport à ça, on se disait que ça durerait pas longtemps.

1640 Mais aujourd'hui, je peux vous dire que c'est très rare que je réussis à dormir toute ma nuit avec la vitre ouverte, parce qu'à tous les soirs quand le vent est sud, à tous les jours, quand le vent est sud, ça résonne dans la maison. Puis ça résonne quand on est assis dehors. On est assis

dehors avec notre visite, puis il faut lever le son quand le vent est sud. Je pense pas que ce soit normal.

1645 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Puis par rapport à ce que certains ont dit dans les deux (2) derniers jours, de faire la part des choses entre la route, la mine, avez-vous un commentaire à formuler?

1650 **PAR M. PIERRE FONTAINE :**

C'est quoi vous voulez dire?

1655 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Bien, certains disent qu'il y a le bruit de la route qui se superpose à celui de la mine.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1660 Bien moi, je vous dirais qu'à onze heures (11 h), minuit le soir, c'est pas la 117 qui est problématique, là. Les bruits d'autos, de temps en temps on entend un char faire un "start" ou on entend un camion rentrer sur les Jacob, mais c'est pas ça qui va nous empêcher de dormir.

1665 C'est vraiment le grondement de la mine. En arrière, on entend très bien les camions, on entend très bien les pelles. C'est tout ce bruit-là qu'on entend.

1670 Souvent quand on porte plainte, la minière nous demande, oui, mais c'est-tu bien – bien oui, on les entend très bien! Puis je vous invite n'importe quel temps chez moi, je peux vous montrer mon patio, puis s'installer le soir, puis vraiment voir la différence des bruits. C'est pas des autos qu'on entend.

PAR LE COMMISSAIRE :

Parce que si la Commission vient chez vous, c'est une visite publique!

1675 **PAR M. PIERRE FONTAINE :**

J'ai pas de problème avec ça.

1680 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie de l'invitation, monsieur Fontaine.

1685 **PAR M. PIERRE FONTAINE :**

L'invitation est lancée publiquement, vous l'avez sur Internet. Ça fait que n'importe quel temps, n'importe quelle heure, vous êtes les bienvenus.

1690 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça va, merci beaucoup monsieur Fontaine. Puis dites merci à madame Bergeron aussi, la coauteur du mémoire.

1695 **PAR M. PIERRE FONTAINE :**

Oui, merci.

1700

MOREAU

PAR LE PRÉSIDENT :

1705 J'invite maintenant Moreau, monsieur Nicolas Gervais et monsieur Jean-Claude Beauchemin. Bonsoir messieurs, vous allez commencer par vous présenter.

PAR M. JEAN-CLAUDE BEAUCHEMIN :

1710 Jean-Claude Beauchemin.

PAR M. NICOLAS GERVAIS :

Nicolas Gervais, vice-président opération Moreau.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous avez la parole.

1720 **PAR M. JEAN-CLAUDE BEAUCHEMIN :**

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT :

1725 Merci monsieur. Vous avez quelque chose à ajouter?

PAR M. NICOLAS GERVAIS :

1730 Je vais attendre vos questions. Et si vous ne posez la bonne, je parlerai.

PAR LE PRÉSIDENT :

1735 Vous avez une question à vous poser vous-même! Non, mais on peut commencer comme ça, posez-vous votre propre question.

PAR M. NICOLAS GERVAIS :

1740 Non écoutez, ce que je voulais simplement rajouter à ce que mon collègue dit! Nous autres, on est très favorables à ce projet, on pense qu'il a plein de mérite, maintenant, vous avez un lourd défi. On a beaucoup entendu parler depuis tantôt, puis on entend parler régulièrement, dès qu'on habite dans la région, de cette idée d'une zone tampon, de la difficulté de cette nouvelle façon de faire d'exploiter une mine à ciel ouvert près d'une ville.

1745 Et c'est pas la seule place où ça va se produire au Québec, parce qu'évidemment, on est dans une pratique vraiment innovante, et ça vous donne une lourde responsabilité, parce que vous pouvez vous appuyer maintenant sur des données, une dizaine d'années d'expérience, avec des progrès considérables, une attitude d'ouverture d'une façon générale des gens avec qui vous allez faire affaire.

1750 Je pense que le BAPE, dans cette série d'audiences là, votre rapport va être extrêmement important. Donc je vous félicite du rôle que vous allez jouer et je vous souhaite surtout bonne chance.

PAR LE PRÉSIDENT :

1755 On est content que vous ayez confiance au BAPE.

Écoutez, mes questions vont être rapides, parce que votre mémoire est clair. Votre siège social est localisé où?

1760

PAR M. JEAN-CLAUDE BEAUCHEMIN :

On est à Rouyn-Noranda.

1765

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous êtes à Rouyn-Noranda.

1770

PAR M. JEAN-CLAUDE BEAUCHEMIN :

On a aussi des places d'affaires à Val-d'Or, ainsi qu'en Alberta.

PAR LE PRÉSIDENT :

1775

Vous n'en avez pas à Malartic?

PAR M. JEAN-CLAUDE BEAUCHEMIN :

Plus maintenant.

1780

PAR LE PRÉSIDENT :

Pourquoi vous n'en avez plus à Malartic?

1785

PAR M. JEAN-CLAUDE BEAUCHEMIN :

On a déjà eu des installations lors de la construction de la mine, donc à ce moment-là, après les travaux de construction, on a décidé de vendre les installations.

1790

PAR M. NICOLAS GERVAIS :

Val-d'Or est à dix-sept kilomètres (17 km).

PAR LE PRÉSIDENT :

1795

Oui, c'est un avantage. C'est pas loin.

Il y a combien d'employés que vous avez qui demeurent à Malartic?

1800 **PAR M. NICOLAS GERVAIS :**

J'ai posé la question, j'ai jamais eu la réponse. On en a quelques-uns, mais disons que dans la zone ici de la Vallée-de-l'Or, on parle de cent (100) à deux cents (200) personnes.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dans la Vallée-de-l'Or, cent (100) à deux cents (200) sur les neuf cents (900). Comme vos bureaux sont à Val-d'Or, j'imagine que la majorité, Val-d'Or et Rouyn, la majorité va être à un ou l'autre des sites, c'est ça?

1810 **PAR M. JEAN-CLAUDE BEAUCHEMIN :**

1815 On a des employés qui sont partout en région, même partout au Québec, dépendamment des secteurs où on travaille. Avec des places comme la mine Raglan dans le Nord, on a des personnes qui vont venir de Montréal ou de la Gaspésie même pour aller travailler sur ces sites miniers là.

PAR M. NICOLAS GERVAIS :

1820 D'ailleurs, quand on dit que ce projet-là a été particulièrement important et à ce niveau-là, je dois parler pour plusieurs grandes entreprises de construction d'Abitibi-Témiscamingue.

1825 C'est que ça a permis à nos entreprises qui étaient déjà très spécialisées évidemment dans le minier, de développer une expertise grand projet qui fait que maintenant, on est actifs. Aussitôt qu'il y a un grand projet minier dans le nord du Québec, même ailleurs au pays, dans le nord de l'Ontario, etc., on est des fournisseurs de services privilégiés.

1830 Donc les gens de chez nous, que ce soit Rouyn-Noranda, Val-d'Or, La Sarre, Amos, on a des gens qui vont partout travailler.

PAR LE PRÉSIDENT :

1835 Ça complète pour moi. Merci beaucoup à Moreau pour le mémoire et à vous, messieurs Gervais et Beauchemin, pour votre présentation. Merci beaucoup. Bonne soirée.

ROBERTO BUSCEMI

1840 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant monsieur Roberto Buscemi. Bonsoir monsieur. Je vois que vous êtes accompagné, vous voulez présenter qui vous accompagne?

1845 **PAR M. ROBERTO BUSCEMI :**

Bonsoir. Ma conjointe Louise Chabot, je vais faire la lecture de son mémoire qui est après le mien.

1850 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK, parfait. Donc vous commencez par le vôtre et ensuite, ce sera notre dernière présentation, celle de madame Chabot.

1855 **PAR M. ROBERTO BUSCEMI :**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1860

Allez-y.

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

1865 Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je m'appelle Roberto Buscemi, résident au 381, Laval, Malartic.

LECTURE DU MÉMOIRE

1870 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

1875

Merci monsieur. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1880 Deux (2) éléments dans votre mémoire, monsieur. Vous dites qu'un écran végétal serait fort utile, ça vient de la référence que vous nous donnez ou vous avez d'autres commentaires à ajouter à cet effet-là? Pour comparer mettons la butte-écran et l'écran végétal?

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

1885 L'écran végétal prend moins d'emprise au niveau du sol. Modifier le design de la butte-écran pour l'élever va nécessairement élargir l'emprise de la butte-écran, peut amener des sources de contraintes au niveau de la pesanteur au niveau du sol, de la masse qui est cumulée.

1890 L'ajout des buttes-écrans végétalisées n'auront pas ces inconvénients-là, vont être abandonnées à des structures légères qui sont ajoutées par-dessus une butte-écran afin d'en maximiser l'efficacité.

PAR LE COMMISSAIRE :

1895 Mais si on regarde, mais là, on parle de la butte-écran pour les opérations minières, pas pour la déviation.

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

1900 Ça pourrait être pour les deux (2).

PAR LE COMMISSAIRE :

1905 Parce que si on regarde les arbres qu'il y a sur la butte-écran actuelle, la croissance n'apparaît pas extrêmement rapide.

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

1910 Effectivement, sur la butte-écran actuelle, la croissance n'est pas rapide. Ceci est dû également au fait que la pente utilisée pour la conception de la butte-écran a été modifiée après les audiences de 2009, l'angle est beaucoup plus prononcé. Ils ont eu des problèmes de végétalisation.

1915 Et les murs-écrans végétalisés sont des structures de bois avec laine acoustique et plantation d'aulnages utilisés fréquemment, bien fréquemment, de plus en plus par le ministère des Transports dans le sud de la province, exemple sur la route 116.

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, on va regarder ça.

1920 L'autre, ça fait état de la réunion où on a présenté la déviation.

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

Oui.

1925

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous dites tel le fait qu'il n'y avait pas de sortie ouest, en fait, c'est la sortie est qu'on parlait j'imagine?

1930

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

Oui, pas de sortie est, excusez.

1935

PAR LE COMMISSAIRE :

OK. Fait contesté par le député libéral Pierre Corbeil présent à l'assemblée, pouvez-vous nous éclairer un petit peu là-dessus?

1940

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

Lors de la présentation, il était assez clair qu'il y avait un préjugé favorable pour une déviation. On nous a présenté que s'il n'y avait pas déviation, la valeur des commerces tomberait, la valeur des maisons déprécierait de plus de cinquante pour cent (50 %) et qu'il faudrait aller à Rivière-Héva pour aller à Val-d'Or. Donc partir à un moment donné de Malartic, filer la direction Rivière-Héva, contourner la ville, pour retourner vers Val-d'Or sur nos pas.

1945

Le député Pierre Corbeil qui était présent à l'assemblée, en fin d'assemblée, a mentionné qu'à sa connaissance, il n'avait jamais vu de déviation de route où il n'y avait pas une sortie est et une sortie ouest, pour contourner une ville. Donc il trouvait le fait très étonnant. Il semblait démentir un peu l'information que s'il y avait un contournement complet de Malartic, il faudrait aller à Rivière-Héva pour aller à Val-d'Or.

1950

PAR LE COMMISSAIRE :

1955

Ça va. Est-ce que c'est resté comme ça? Est-ce qu'il y a eu une discussion là-dessus?

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

1960

Non, c'est resté comme ça. Le vote, on voulait une déviation. L'assemblée était organisée pour obtenir un vote pour une déviation, c'était clair.

PAR LE COMMISSAIRE :

1965

C'est bien, d'accord, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

1970

Merci monsieur.

LOUISE CHABOT

1975

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc on va entendre maintenant la présentation de madame Chabot, et c'est vous qui allez la faire?

1980

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

Je vais faire lecture pour madame Chabot.

LECTURE DU MÉMOIRE

1985

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame, merci monsieur. Monsieur Haemmerli.

1990

PAR LE COMMISSAIRE :

Alors la Commission n'a pas encore pris connaissance de l'ensemble des annexes, vous nous fournissez du travail pour les semaines à venir, j'ai quand même un ou deux (2) points à clarifier dans le mémoire.

1995

Dans le premier grand paragraphe, il y a une phrase qui dit, bon, l'architecte Denis Fortin du groupe Trame nous a clairement affirmé que selon lui, un bâtiment bien construit ne peut subir de dommages liés aux vibrations. Ça, c'est monsieur Fortin qui parle.

2000

La phrase suivante dit : le problème réside dans le fait que la Ville ne fut pas construite selon les normes du bâtiment, etc., est-ce que c'est vous qui parlez ou est-ce que c'est encore monsieur Fortin?

2005

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

Là, c'est nous qui parlons. Dans la deuxième phrase.

2010

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. En septembre, le deuxième rapport vous a été remis par madame Foucault qui vous a indiqué qu'on ne fait plus de cas par cas, qu'est-ce que ça veut dire? Pouvez-vous élaborer autour de ça?

2015

PAR Mme LOUISE CHABOT:

Le cas par cas, c'est parce que normalement, quand on fait une plainte et puis on a des bris, le cas par cas, c'est qu'ils viennent évaluer et puis ils nous donnent une compensation, comme mettons pour une piscine ou des choses de même. Mais là, ils nous ont dit qu'ils ne faisaient plus ça avec les citoyens, donc il n'y avait plus de cas par cas.

2020

Ils ne donnaient plus de compensation à aucun des citoyens.

2025

PAR LE COMMISSAIRE :

Ce qu'ils faisaient auparavant, c'est ce qu'on comprend?

PAR Mme LOUISE CHABOT:

Oui.

2030

PAR M. ROBERTO BUSCEMI :

Aucune entente particulière avec des citoyens, on attend que le gros comité de cohabitation émette son rapport et ses recommandations. Donc en attendant, quel que soit le contenu du rapport, il n'y a plus de cas par cas. Il n'y a plus de raison que la minière s'entende avec un citoyen en particulier.

2035

PAR Mme LOUISE CHABOT:

Mais là, nous, on a été obligés quand même de faire les réparations, parce que si on voulait louer notre logement, bien, il fallait effectuer des réparations, donc ça a été des coûts qu'on a été obligés de déboursier mais qu'on n'a jamais eu de compensation.

2040

PAR LE COMMISSAIRE :

Pour moi, ça va, merci.

2045

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Chabot, vous avez fait affaire avec le Comité de suivi?

2050

PAR Mme LOUISE CHABOT:

Oui.

2055

PAR LE PRÉSIDENT :

J'aimerais connaître votre opinion sur le comité, la confiance que vous avez à ce comité-là?

2060

PAR Mme LOUISE CHABOT:

Bien au début, ça allait quand même bien, mais tout ce qu'ils nous proposaient, c'était fermé par la minière.

2065

Ils sont venus à quelques reprises à la maison, autant à notre domicile que pour des problèmes reliés à notre loyer, et puis eux autres emmenaient des solutions, mais c'était toujours barré par la minière. Dans le fond, on n'a jamais eu qu'est-ce qu'eux autres nous avaient suggéré.

PAR LE PRÉSIDENT :

2070 OK. Donc le comité proposait des éléments de solution, puis la minière n'acceptait pas les éléments que vous acheminiez qui avaient été proposés par le Comité de suivi?

PAR Mme LOUISE CHABOT:

2075 C'est ça. Dans le fond, eux autres essayaient de nous aider, mais il y avait rien au bout de ça. Ils nous ont demandé aussi souvent si on voulait avoir des choses, ils étaient censés de mettre des conteneurs à la sortie de la ville au bout du mur, pour couper le son des camions qui montent la pente, et puis ça a été fermé par la minière, parce qu'eux autres disaient que c'était le ministère de l'Environnement qui refusait de prolonger le mur pour atténuer le bruit des camions qu'on entend quotidiennement jour et nuit. Ça, ça a été une proposition du comité, mais finalement la minière n'a jamais accepté.

2080

PAR LE PRÉSIDENT :

2085 Parfait. C'est bon, nous vous remercions beaucoup, madame Chabot et monsieur Buscemi pour votre mémoire et vos témoignages, merci.

Je fais maintenant appel à mon équipe, y a-t-il quelques éléments au registre? Non.

2090

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

2095

Donc ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

2100

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation, à la Bibliothèque de Malartic ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2105

Les personnes désirant exercer le droit de rectification par écrit auront jusqu'à mardi le 19 juillet à dix-sept heures (17 h) pour le faire.

Nous vous rappelons que ce droit sert uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur des opinions émises ou des éléments de commentaires autour du projet.

2110

La Commission d'enquête n'a pas terminé ses travaux. Elle les poursuit. Le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 5 octobre prochain.

2115

Vous savez aussi que la décision d'aller de l'avant ou non avec le projet et selon quelles conditions relève du Conseil des ministres et pour prendre sa décision, pour recommander au Conseil des ministres, une base de sa décision, le ministre repose son analyse également sur l'évaluation environnementale qui est faite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2120

Je remercie les gens de la technique, Richard Grenier, Michel Filteau, Pierre Dufour, de même que l'équipe de la Commission présente ici pour cette deuxième partie, Frédéric Julien, Jean Roberge, Maxandre Guay Lachance, Julie Olivier, ainsi que mon collègue John Haemmerli.

2125

Je remercie également les membres de notre équipe qui nous ont aidés dans cette lecture préalable des mémoires et qui nous aident tout au long de notre mandat, qui sont demeurés à Québec, je pense à la secrétaire Rachel Sebareme, je pense aux analystes Julie Crochetière et Rafael Carvalho.

2130

Je remercie également toutes les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration au processus public. Je leur rappelle que nous sommes toujours en enquête et qu'ils recevront vraisemblablement d'autres questions de la Commission en temps opportun. Nous comptons toujours sur leur collaboration pour nous fournir des réponses dans les meilleurs délais, idéalement dans une période de quarante-huit (48) heures.

2135

J'aimerais prendre une minute afin de souligner le départ à la retraite de notre sténographe officielle, madame Denise Proulx. Je la remercie pour tout le travail accompli au cours des années et nous lui souhaitons une bonne retraite.

2140

Enfin, la Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes, aux groupes et aux municipalités qui se sont intéressés à ses travaux en posant des questions ou en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique en première et en deuxième parties, en présentiel ici ou encore via Internet. Ce fut une expérience enrichissante d'assister à tous ces témoignages, autant toutes ces parties prenantes à l'intérieur de ce dossier.

2145

Comme vous savez, nous poursuivons notre enquête et soyez assurés que tous les propos que nous avons reçus de votre part feront partie de notre analyse et de la façon dont on va produire notre argumentaire.

2150

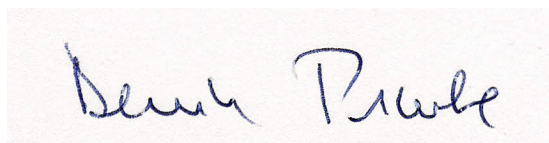
Donc merci beaucoup aussi pour toute l'attention que vous avez portée. Nous avons siégé ensemble dans cette deuxième partie un peu plus de douze (12) heures, donc douze (12) heures assis à écouter des propos dans un niveau de tension qui est relativement palpable, mais en même temps qui est d'un respect incroyable, et j'avoue que comme président, ce fut très plaisant de pouvoir gérer cette audience.

2155

Donc je vous remercie toutes et tous pour votre participation et collaboration. Merci aux auditeurs qui sont avec nous via Internet, et nous vous souhaitons une bonne soirée.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

2160

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

2165